COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de Fresse de Monval, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, DUBUS Sylvie, LEROY Jennifer, LEVERT Catherine, PACAUD Elodie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, LAFORÊT Jérémy, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, MOUGIN Quentin, VULLIEZ Sébastien.

Absents excusés : Madame PETIT Valérie ayant donné pouvoir à Monsieur BIELAWSKI Francis,
Monsieur AUBERT Yves,
Monsieur THOREL Pascal

Madame Jennifer LEROY a été élue secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2026

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II– PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire accueille et remercie de leur présence Madame Hafsa Devauvre, de la société ARVAL, ainsi que Monsieur Thomas Auguet, du bureau d'études AREA, qui accompagneront la commune dans ce projet.

Tout d'abord, Madame Devauvre rappelle les éléments de l'étude de sécurité réalisée par la société ISR et précise les enjeux de ce projet de réaménagement.

Le village est traversé par les RD78 et RD15 qui sont des axes de transit importants. Ces axes ont adopté un caractère routier avec la réalisation de voiries, de trottoirs en enrobés et l'absence de végétation.
Aujourd'hui, les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la sécurité routière et réduire la vitesse de circulation sur la RD15 ;
- Libérer les trottoirs et les rendre aux piétons, tout en les embellissant grâce à des aménagements adaptés ;
- Valoriser les espaces publics emblématiques (église, mairie, jeu d'arc,…)
- Végétaliser l'espace public pour une meilleure gestion des eaux pluviales et une amélioration du cadre de vie.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification du centre bourg et de sécurisation de la traversée de Margny-sur-Matz, en cohérence avec l'étude de circulation.

Afin de limiter les désagréments et les coûts, il a été prévu de réaliser en même temps :

- La rénovation de l'éclairage public,
- L'enfouissement des réseaux.
- Réfection de la canalisation du SIVOM dans la rue de la mairie (prise en charge par le SIVOM).

Monsieur Auguet détaille ensuite les aménagements envisagés et validés par le Conseil départemental :

- à l'entrée du village (RD15 en venant de Ressons-sur-Matz), installation de feux tricolores garantissant la sécurité du carrefour ;
- création de stationnements alternés ;
- réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de la Mairie ;
- réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD15 et de la rue du Châtelier ;
- rue de la Mairie : création d'un parvis pavé devant la mairie, offrant un espace de convivialité et de sécurité ; suppression du stationnement afin de favoriser le cheminement vers le parking existant via la sente piétonne ;
- rue du Jeu d'Arc : mise en valeur du caractère patrimonial en valorisant notamment l'alignement de tilleuls et en installant du mobilier discret.

Concernant le planning, il était initialement envisagé de réaliser les travaux en plusieurs phases sur la RD15. Toutefois, le Département prévoit désormais d'engager la réfection complète de cette voie en juillet 2027. Dans ce contexte, il apparait nécessaire que la commune réalise les travaux rue de la mairie et sur la RD15 avant cette échéance, ceci afin d'éviter les coûts supplémentaires liés à une reprise provisoire de la chaussée ainsi que les nuisances répétées pour les riverains.

Aussi, le calendrier pourrait être le suivant :

- Eté 2026 : enfouissement des réseaux rue de la mairie et réfection de la canalisation du SIVOM
- A compter de l'automne 2026 : enfouissement des réseaux grande rue
- 1er trimestre 2027 : démarrage des travaux d'aménagement

À ce jour, le coût des travaux est estimé selon le tableau ci-dessous. Les subventions évoquées restent toutefois à confirmer, notamment celle au titre du fonds des amendes de police, dispositif de financement destiné aux collectivités locales pour la réalisation d'aménagements liés à la sécurité routière.

		Montant opération HT	Subvention du département 39%	Fonds des amendes de police (30%?)	Reste à charge communal HT
	Enfouissement tranche 1	299 964.79 €	58 500.00 €		79 235.70 €
	Enfouissement tranche 2	227 494.91 €	56 417.84 €		70 202.41 €
	Enfouissement tranche 3	217 841.65 €	41 061.85 €		61 125.57 €
Dossier 1	Travaux de voirie rue de la Mairie	354 969.23 €	138 438.00 €		216 531.23 €
Dossier 2	Travaux de voirie plateau RD 15/rue de la mairie	178 668.60 €		53 600.58 €	125 068.02 €
Dossier 3	Travaux de voirie RD 15 du carrefour de la rue du jeu d'arc vers Ressons Sur Matz	210 000.00 €	81 900.00 €		128 100.00 €
Dossier 4	Création d'un carrefour à feux	65 000.00 €		19 500.00 €	45 500.00 €
Dossier 4	Plateau RD 15/ Crue du Châtelier	98 427.45 €		29 528.24 €	68 899.22 €
Dossier 4	Surélévation RD 15/ Chemin rural	57 567.13 €		17 270.14 €	40 296.99 €
		1 709 933.75 €	376 317.69 €	119 898.95 €	834 959.13 €

Subventions partagées avec le SEZEO

Ces travaux restent soumis :

- à l'obtention des subventions du Conseil départemental, les travaux étant divisés en tranches de subvention en accord avec celui-ci.
- à l'autorisation du permis d'aménager déjà déposé.

20h00 : départ de Monsieur Quentin Mougin.

A la suite de cette présentation, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur les points suivants :

✓ Installation de feux tricolores sur le carrefour situé à l'entrée du village :
Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité.

✓ Accord de principe visant à limiter le stationnement sur la Grande Rue afin d'inciter les usagers à utiliser le parking existant :
Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité.

✓ Installation de places de parking en alternance sur la RD15 de manière à freiner la vitesse :
Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité.

✓ Création de trottoirs paysagers permettant l'infiltration des eaux pluviales.
Après délibération, les conseillers votent : Abstention 1
Pour 11

✓ Réaménagement de la rue de la mairie et mise en place d'une interdiction totale de circulation sauf pour les riverains et les personnes bénéficiant d'une dérogation.
Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité.

✓ Réalisation des travaux en une seule phase, avec recours envisagé à un emprunt en 2027 :
Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité.

Monsieur le maire précise que des points restent à vérifier (points de vigilance) : validation des places de stationnement prévues sur chaussée et de l'espace disponible au carrefour rue du Jeu d'Arc / Grande Rue, notamment en raison du passage des bus, camions et matériel agricole.

V- QUESTIONS DIVERSES

✓ Madame Bomy, Présidente de la bibliothèque, invite les conseillers municipaux présents à la visite de la bibliothèque.

Séance levée à : 21H00

La secrétaire de séance,
Madame Jennifer LEROY

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz 60490